LA VIE SPORTIVE

D'importantes directives du commissariat général

Le fonctionnement provisoire des nouvelles associations sportives

En vertu des prescriptions de l'article 4 de la loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive (Charte des sports) la création des associations sportives est soumise à l'agrément du secrétaire d'Etat à l'instruction publique.

Cet agrément qui est une condition de leur existence devra précéder obligatoirement la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901.

En attendant que le règlement d'administration publique (actuellement en voie d'élaboration) ait déterminé les mesures nécessaires pour l'application de la Charte des sports et fixé les formes de cet agrément définitif. M. le commissaire général à l'éducation générale et aux sports, a décidé que les nouvelles associations qui sont appelées à fonctionner dans le cadre de l'organisation nationale constituront un dossier se composant des pièces suivantes établies en double exemplaire :

1°) Une demande d'autorisation provisoire de fonctionnement; 2°) Les statuts de l'Association; 3°) Le procès-verbal de l'assemblée constitutive; 4°) La liste des noms, professions, qualités et adresses des membres du comité directeur et des président, vice-président, secrétaire et trésorier; 5°) L'énumération des sports pratiqués et l'indication des moyens dont elle dispose (terrains, salles d'équipement).

Le dossier sera envoyé au directeur régional de l'éducation générale et des sports, par l'intermédiaire de l'inspecteur départemental qui y joindra son avis motivé.

Pour l'envoi du dossier, les associations sportives sont invitées à noter les adresses suivantes :

Département du Nord: direction régionale des sports, 4, rue Nationale à Lille.

Les nouvelles associations sportives devront donc être en possession de l'autorisation provisoire de fonctionnement avant d'exercer toute activité et d'établir la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901.

L'autorisation provisoire de fonctionnement parviendra aux association sportives par l'intermédiaire de MM. les préfets.

Déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901

Les formalités relatives à cette déclaration figurent dans les annuaires des différentes fédérations.

Les associations sportives sont invitées à s'y reporter pour le dépôt de leur dossier aux préfectures.

Toutefois, comme il est spécifié plus haut, les associations sportives ne doivent accomplir les formalités indiquées que lorsqu'elles sont en possession de l'autorisation provisoire de fonctionnement.

Ordonnance des autorités allemandes en date du 12 novembre 1940

Les indications qui précèdent ne remplacent nullement l'obligation faite à toutes les associations sportives de se conformer à l'ordonnance des autorités allemandes du 12 novembre 1940, qui leur prescrit d'adresser à la mairie de leur élection de domicile, une demande d'autorisation d'activité comprenant noms et qualités du président et des dirigeants responsables et rappelant les fédérations, auxquelles l'association sportive est affiliée, avec le numéro d'affiliation, la date de déclaration à la préfecture, le numéro de récepissé de déclaration, et éventuellement la date et le numéro d'agrément.

Le double de cette déclaration doit être adressé à la Direction régionale des sports, 4, rue Nationale à Lille. Ces pièces doivent être obligatoirement signées par le président responsable.

Ces dispositions sont valables non seulement pour les associations sportives proprement dites (sociétés, salles, clubs), mais également pour les comités régionaux ou départementaux.

De plus, les associations sportives doivent répondre aux demandes de renseignements complémentaires qui peuvent leur être adressées par les mairies, sous-préfectures et préfectures.

Rapports des services du commissariat général à l'éducation générale et aux sports avec les associations sportives

Toute communication émanant d'une association sportive quelconque (comités régionaux, départementaux, sociétés, clubs, unions) doit être adressée aux services du Commissariat général à l'éducation générale et aux sports, sous la signature exclusive des président, vice-président ou secrétaire, responsables, et être établie sur papier à en-tête de l'association, ou muni du cachet de celle-ci.

Il ne sera tenu compte d'aucune demande qui aura été envoyée par une personne non qualifiée.

Modifications aux statuts, titres, membres du comité des associations déclarées selon la loi du 1er juillet 1901

Les demandes de cette catégorie doivent faire l'objet d'une déclaration établie en double exemplaire.

Il est prescrit aux comités régionaux, unions et associations sportives, de se conformer strictement aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901:

en cas de modification aux statuts, en cas de changements survenus dans l'administration ou dans la direction de l'association.

en cas de changement de titre de siège social, de fondation de nouveaux établissements, acquisitions ou aliénations d'immeubles.

Ces déclarations sont à adresser à la Direction régionale des sports, 4, rue Nationale à Lille qui les transmettra avec son avis à MM. les préfets.

Les prescriptions de la loi de 1901 n'ont pas été appliquées jusqu'à présent d'une façon formelle par les Associations sportives ; celles-ci sont invitées à s'y conformer d'urgence.

Dommages résultant de faits de guerre

Deux textes ont traité de la reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre : ce sont les lois des 5 avril 1940 et 11 octobre 1940. Ils ne sont pas applicables aux terrains, installations ou au matériel des Associations sportives, qui feront l'objet d'un texte particulier actuellement en préparation.

Dès à présent, les associations sportives sont invitées à réunir les éléments de leur dossier qui sera déposé à la mairie du lieu des dommages.

La demande devra être accompagnée de plans et devis estimatifs des dépenses de mise en état et de toutes justifications permettant la vérification des devis. La preuve du dommage pourra être faite par tous moyens : constat, factures, dépositions de témoins, certificat du maire, déclaration sous serment, etc...

Les associations sportives ont intérêt à envoyer à la Direction régionale des sports, copie du dossier déposé à la mairie.

HIPPISME

LES COURSES

Vendredi, à Vincennes

Prix de Ploermel. — 1. Quarten (R.-C. Simonard); 2. Quillien V (E. Carré); 3. Quesnay II (M. Buisson); 4. Quilimane. — Mutuel: gagnant, 19.00; places, 10.50, 8.00. Pari jumelé: 43 fr. 50.

Prix de Dôle. — 1. Pastèque G (R.-C. Simonard); 2. Pas la Peine (Chypriacos); 3. Paf William (J. Bertho); 4. Plumetot (A. Morel). — Mutuel: gagnant, 23.50; places, 5.50, 6.00, 8.50.

Prix du Mans. — 1. Quiproquo II (H. Masson); 2. Queen Williams (Tamberi); 3. Quiros (G. Botton); 4. Quessy (R.-C. Simonard). — Mutuel: gagnant, 10.50; places, 8.50, 12.50, 13.00.

Prix de Cambrai. — 1. Oscar B (M. Dejean); 2. Op Lady (Al. Libeer); 3. Oudaille (L. Gras); 4. Ozoir (A. Forcinal). — Mutuel: gagnant, 12.50; places, 7.50, 13.00, 42.00.

Prix de Nancy. — 1. Memnon (L. Carré); 2. Etagre (R. Céran-Maillard); 3. Orpheline III (J. Bertho); 4. Nas T (G. Botton).

Prix de Montmorillon. — 1. Poolwhite (E. Neveux); 2. Pasiphaé (R. Hazet); 3. Pertuis (A. Forcinal); 4. Pikina (R.-C. Simonard). — Mutuel: gagnant, 10.50; places, 7.00, 13.50, 14.00.

Prix de Bourge. — 1. Outcast M (H. Masson); 2. Onyx Will (R.-C. d'Haene); 3. Ozana II (G. Botton); 4. Onagre (J. Jansen). — Mutuel: gagnant, 35.50; places, 6.00, 5.50, 7.00.

ÉCHOS et NOUVELLES

Athlétisme

Le record du monde du 4x440 yards vient d'être mis à mal par l'équipe de l'Université du Sud de la Californie, qui l'a abaissé de plus de deux secondes réalisant 3' 9" 4/10. Le précédent record (3' 11" 6/10) était détenu depuis le 16 mai 1936 par la même Université. L'équipe actuelle a ainsi réalisé l'extraordinaire moyenne de 47' 4/10.

⁂

A Los Angelès, Lee Steers, pour la troisième fois cette saison, a fait un bond de 2 m. 10.

⁂

Le phénomène Harbig, champion du monde des 400, 800 et 1.000 m., vient d'être battu à Berlin, mais cette fois sur 300 mètres, par son compatriote le sprinter Scheuring qui réalisa 34" 4/10.

⁂

Arthur Merrer, de l'Université de l'Indiana, a battu le record du monde du lancement du disque avec 53 m. 25.

⁂

A Barcelone, Fontsere a amélioré le record espagnol du 5.000 mètres en réalisant 15' 23" 4/10.

Cyclisme

A Vaugirard, en nocturne, Louis Aimar, battant Prat en finale, a démontré qu'il reste le meilleur poursuiteur français du moment. L'individuelle fut reportée par Fournier devant Yvan Marie, Goutal et Archambaud, tandis que l'équipe Berretta-Lesaint enlevait une américaine de 40 kms.

⁂

Trente-six coureurs espagnols et quatre suisses ont pris le départ du Tour d'Espagne. Berrendero a remporté la première étape, Madrid-Salamanque, couvrant les 270 kms en 7 h. 51' 6" et précédant de 25 secondes Rodriguez, Marcia et Carrepero.

Après la cinquième étape (Malaga-Almeyra), gagnée par Delio Rodriguez, le classement général est le suivant : 1. Trueba, 42 h. 4' 20" ; 2. Esquerra, 42 h. 4'21" ; 3. Ecuriet, même temps ; 4. Berrendero, 4 h. 4' 43".

Boxe

La décision donnant Parisis vainqueur de Frank Hansen aux points fut peu favorablement accueillie, vendredi à Wagram. Le forcing pratiqué par le Valenciennois au cours des dix rounds devait pour le moins lui valoir le match nul, mais la boxe plus claire, plus précise aussi de Parisis, prévalut aux yeux des juges.

L'autre demi-finale opposait les deux légers Cotelle et Roulié. Le dernier l'a emporté, en contraignant son adversaire à abandonner à la huitième reprise.

⁂

Vendredi prochain, le Nordiste Maton et Marius Tassart se rencontreront sur le ring de Wagram, en un match comptant pour le titre de champion de France des poids plumes.

⁂

A Nice, Ferraro fut, tout d'abord, déclaré vainqueur de Burah, mais juges et arbitre revinrent sur leur décision et rendirent un verdict inverse. Burah est donc champion de France de la zone non occupée, Ferraro étant disqualifié pour coup bas.

⁂

La Capitale attire toujours les champions. Après bien d'autres Decico et Peyre se sont décidés à « remonter » à Paris. Les deux Lyonnais auraient, paraît-il, reçus les autorisations indispensables.

Football

Les deux Nordistes Luddens et Dolly quittent le F.C. Toulouse pour l'O.G.C. de Nice, où ils viennent de signer une nouvelle licence.

Yachting

Dans le bassin de Sartrouville, Georges Caron a battu le record du monde des 12 milles des hors-bords de la classe X réalisant la vitesse de 102 kms 677.

Natation

A Copenhague, la Danoise Inge Soerensen a amélioré son record national du 200 mètres brasse, réalisant 2' 59". Cette performance la place à 2" 1/10 du record mondial de Jopie Waalberg.

BIBLIOGRAPHIE

Signal

Le deuxième numéro de juin du magazine « Signal » consacre un intéressant reportage photographique au plus jeune Etat d'Europe: la Croatie. Un autre événement d'actualité, la bataille de l'Atlantique, est illustré de documents retraçant, dans ses phases les plus émouvantes, l'attaque et la destruction de navires de commerce anglais, par des avions de combat ou des unités de la marine de guerre allemande.

Toujours par l'image, nous suivons ensuite les colonnes blindées allemandes sur les routes de Serbie, encombrées de véhicules abandonnés par l'adversaire en retraite.

Divers articles relatifs au rôle de l'or dans le commerce extérieur, au problème grec, à la naissance de l'Europe nouvelle, et une amusante étude sur l'art de juger les femmes... d'après leur nez, complètent agréablement ce numéro.

Qu'est-ce qu'un

BON DU TRÉSOR?

LE BON DU TRÉSOR CONSTITUE UN EMPLOI TEMPORAIRE TRÈS INTÉRESSANT DE TOUT L'ARGENT LIQUIDE DONT LES PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES N'ONT PAS IMMÉDIATEMENT BESOIN.

LES ÉCHÉANCES sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.

LES COUPURES sont de 500 - 1.000 5.000 - 10.000 Frs, etc...

L'INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE est de : Bon à 6 mois... 2 %, Bon à 1 an.... 2,50 %, Bon à 2 ans... 3 %.

LES BONS SONT DÉLIVRÉS : 1° au porteur et le souscripteur garde l'anonymat; 2° à ordre et le nom est inscrit sur le Bon ce qui présente une garantie contre la perte ou le vol. Les Bons peuvent faire l'objet d'un endossement.

SOUSCRIRE AUX BONS DU TRÉSOR, C'EST AFFIRMER SA CONFIANCE EN LA FRANCE, COOPÉRER AU REDRESSEMENT NATIONAL, SAUVEGARDER SES INTÉRÊTS PERSONNELS.

VOUS TROUVEREZ DES BONS DU TRÉSOR DANS : les Caisses Publiques, les Bureaux de Poste et les Banques, chez les Agents de Change et les Notaires, et auprès des Caisses d'Epargne.

Délivrance IMMÉDIATE et ANONYME DES

BONS DU TRÉSOR

COUPURES de 1.000, 5.000, 10.000 100.000 et 1 million de francs

Banque E. MEESCHAERT

16, rue du Curé, ROUBAIX.

T. S. F.

Radio-Bruxelles relayé par Radio-Lille

PROGRAMME DU LUNDI 23 JUIN

7 h.: musique matinale. — 7 h. 30: informations. — 7 h. 45: disques. — 7 h. 50: résultats sportifs. — 7 h. 55: agenda de la journée. — 8 h.: les quatre points cardinaux (disques). — 9 h.: répétition du cours de langue allemande de la veille. — 9 h. 20: quelques chansons populaires allemandes (disques). — 9 h. 30: informations. — 11 h. 30: concert-apéritif (disques). — 12 h.: concert par l'orchestre Robert De Kers. — 12 h. 30: concert par l'orchestre Radio. — 13 h.: informations. — 13 h. 15: reprise du concert par l'orchestre radio. — 13 h. 30: concert par l'orchestre Robert De Kers. — 14 h.: récital d'orgue. — 16 h.: informations. — 16 h. 15: relais des postes allemands. — 16 h. 55: qu'en pensez-vous. — 17 h.: musique de danse (disques). — 17 h. 30: trois humoristes (disques). — 17 h. 40: musique de danse (disques). — 18 h.: chronique littéraire. — 18 h. 10: concert donné par les chœurs de Radio-Bruxelles (voix de femmes). — 18 h. 30: concert par l'Orchestre-Radio. — 19 h. 15: écho du jour. — 19 h. 30: informations — 19 h. 45: le quart d'heure des beaux disques. — 20 h.: récital de piano. — 20 h. 15. cycle « Les Joyaux de la musique du moyen âge et de la renaissance ». Quatrième séance: « L'époque de Christophe Colomb ». — 21 h.: agenda.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 1910 3 %

Tirage du 20 juin 1941

Le numéro 510.466 gagne 200.000 fr.
Le numéro 375.441 gagne 10.000 fr.

ÉTATS CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Marie-Paule Duquesnoy, de Touffiers (N.), rue de Tournai, 162, née à la Clinique maternelle de « La Fraternité », avenue Julien-Lagache, 20. — Georges Henninck, rue de Blanchemaille, 111, né à la Maternité municipale, avenue Julien-Lagache, 20.

Publication de mariage. — Georges Danas, vernisseur, rue du Fontenoy, 87 bis, cour Moreau, 29, et Mirelle Pinquet, empaqueteuse, rue du Fontenoy, 87 bis, cour Moreau, 37.

Mariages. — Roger Lantoine, bonnetier, rue Flanklin, 39, et Gisèle Vandouwe, s.p., avenue Linné, 268. — Léo Labey, porteur de pains, rue de Tunis, 31, cité Tunis, 10, et Denise Lejeune, doubleuse, rue de Lannoy, 254. — André Picavet, mécanicien, rue de l'Alma, 216 bis, cour Carpentier, 1, et Ginette De Pauw, employée, rue Félix-Faure, 18, à Wattrelos. — Edouard Hourez, représentant, rue de Lille, 153, et Jeannette Coulis, s.p., avenue Linné, 10 bis. — Raymond Verbeke, tisserand, de Croix, rue Chevreul, 89, et Emilienne Sonneville, tisserande, rue des Sept-Ponts, 63. — Marcel Bourgois, magasinier, rue de Jemmapes, 7 bis, cour Vromant, 4, et Jacqueline Vercleyne, mécanicienne, rue Montaigne, 9.

Décès. — Marie-Thérèse Bettens, 35 ans, rue d'Alger, 128, cour Vanackère, 9. — Albine Nicolas, veuve Volcke, 87 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Georges Rassant, 80 ans, rue de Blanchemaille, 37.

POMPES FUNÈBRES - Henri VERGIN 257, Grande-Rue (Tél. 306.25). 20280

CROIX. — **Publications de mariages.** — Gustave Lefebvre, employé, rue de Colmar, 10, et Germaine Lellèvre, couturière, rue J.-Jaurès, 32. — Jules Vanbeylen, rentreur, à Roubaix, et Hélène Vancrutsen, épluchеuse, rue Ferrer, 3. — Oscar Beuin, tourneur en fer, à Roubaix, et Angèle Ferret, confectionneuse, rue Pasteur, 21. — Emile Lacquement, ouvrier opticien, à Lille, et Pierrette Charlet, couturière, rue Courbet, 105. — Henri Lheureux, ouvrier agricole, à Fiers-Lille, et Lucienne Antson, soigneuse, rue Voltaire, 35. — Henri Deroubbert, zingueur, rue de Verte, et Jeannette Vandenbussche, soigneuse, à Roubaix. — Emile Debouver, peintre, rue Colmar, fort Boulangé, 5, et Simonne Coucke, ourdisseuse, à Wattrelos. — Marcel Van Ganseu, ouvrier mélangeur, à Roubaix, et Marie Dobbels, infirmière, rue du Riez. — Marcel Bouckenooghe, ouvrier de fabrication, rue Négrier, 32, et Yvonne Vandermeersch, s.p., à Fiers-Lille. — Robert Vandenberghe, outilleur, rue Victor-Hugo, 16, et Léonie Desmet, employée, à Roubaix.

TOURCOING. — **Naissance.** — François Choque Deshompet, rue de Cambrai, 23.

Publication de mariage. — eJan Castelain, télégraphiste, rue de la Croix-Rouge, 99, et Nelly Degryse, empaqueteuse, chaussée Denis-Papin, 41.

Mariages. — Jean Déchirot, chef-comptable, et Madeleine Druon, employée des Postes, rue d'Austerlitz, 44. — Roger Forcade, journalier, et Maria Tryffaut, soigneuse, rue des Piats, 137 bis.

Décès. — Marie Leclercq, 32 ans, épouse Robert Courcelles, 27, rue de l'Aurore. — Emelie Triboulliet, 71 ans, rue de Gand, 39. — Médard Vercant, 43 ans, agent de police auxiliaire, rue Nationale, 138.

MARCQ-EN-BARŒUL. — **Naissances.** — Jean Coine, rue Félix-Faure, 9. — André Wojtyna, rue des Lilas, 57. — Monique Devos, rue Nouvelle, 15.

Publications de mariages. — Henri Honoré, cultivateur, rue du Quesne, 270, et Nelly Lerique, s.p., à Wambrechies. — Henri Hala, ajusteur, à St-Nicolas-lez-Liège (B.), et Marie Wellens, s.p., rue de la Prévoyance, 9.

Décès. — Jean-Bte Vandenbossche, entrepreneur de battages, 60 ans, rue de l'Herrengrie, 103. — Valéry Tellier, cultivateur, 71 ans, rue de la Filaterie, 292. — Charles Jansen, employé, 37 ans, rue Saint-Valbert, 2. — Virginie Simon de Grandchamp, 76 ans, rue des Lilas, 59. — Jean-Bte Dewilde, 80 ans, rue du Lazaro, 44.

HALLUIN. — **Décès.** — Clémence Blondeau, 82 ans, s.p., rue de Lys, 160.

RONCQ. — **Naissances.** — Bernadette Catteau, rue des Chats-Huants, 305. — François Couvreur, rue Pasteur, 5.

Publication de mariage. — Michel Loucq, tisserand, et Georgette Rycke, épluchеuse.

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNÈBRES

TOURCOING. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Madame veuve Georges HUSSON née Emélie TRIBOUILLET

pieusement décédée à Tourcoing, le 20 juin 1941, dans sa 80e année, lesquels auront lieu le lundi 23 courant, à 9 h. 45, en l'église Notre-Dame des Anges, sa paroisse.

Assemblée à la maison mortuaire, 39, rue de Gand à 9 h. 30.

La Messe de convoi sera célébrée le mardi 24 juin, à 9 h.

De la part de :
Monsieur Léon TRIBOUILLET ;
Madame Jules LAMBLIN-TRIBOUILLET et sa famille ;
Madame Victor TRIBOUILLET et sa famille ;
La famille des feus COURMENT-TRIBOUILLET,
ses frère, sœur, belle-sœur, neveux et nièces ;
et de toute la famille.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.

La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

P. F. Deguisne, 1, Place des Phalempins. Tél.: 037.

ROUBAIX. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Monsieur Henri MULLIER

PEIGNERON

pieusement décédé à Roubaix, le 21 juin 1941, dans sa 70me année, lesquels auront lieu le mardi 24 juin, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur.

Assemblée à la chapelle de l'église, rue Parmentier, à 8 h. 45.

De la part de :
MM. Jean et Emile Mullier (aux armées), ses enfants;
M. et Mme E. Corne-Mullier, ses sœur et beau-frère;
M. et Mme Mullier-Fauvarque et leur fils,
M. et Mme Holvoet-Mullier et leur fils, ses neveux et nièces,
Et de toute la famille.

Les condoléances seront reçues à la sortie de l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Roubaix, 214, Bd de Strasbourg.

P.F. Vergin, 257, G.-Rue. T.: 306.25

ASCQ. — On nous prie d'annoncer la mort de

M. Jules BETTREMIEUX

Ancien Combattant 1914-1918
Médaillé militaire

survenue accidentellement, le 19 juin 1941, dans sa 58me année.

Les funérailles auront lieu le lundi 23 juin, à 9 h. 30, en l'église d'Ascq.

De la part de : Mme Bettremieux-Voisin, son épouse; M. Arthur Bettremieux, Mlle Marie Bettremieux, ses enfants; M. et Mme Arthur Bettremieux, Mme Vve Georges Bettremieux-Leman et sa famille, ses frère, sœurs, neveux et nièces, et toute la famille.

Assemblée à la maison mortuaire, 32, rue Mangin, à Ascq, à 9 heures 15. 15743d

---

ROUBAIX. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Mme Vve Louis VOLCKE née Albine NICOLA

pieusement décédée à Roubaix, le 21 juin 1941, dans sa 88me année. Lesquels auront lieu le mardi 24 courant, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame. Réunion: rue Isabeau-de Roubaix, à 8 h. 15.

De la part de : M. et Mme G. Cuvelier-Dupont et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Alençon, 101, r. Pellart. T.: 311.41.

RONCQ. — M. et Mme Germonprez-Hardouin, ses parents;
Mme Germonprez-Dael, sa grand'-mère;
Mlles Françoise et Christiane Germonprez,
M. Charles Vanbelleghem (en captivité) et Mme Vanbelleghem - Germonprez, ses sœurs et beau-frère,
Et toute la famille,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Georges GERMONPREZ

décédé à Roncq (Blanc-Four), le 20 juin 1941, dans sa 20me année, administré des sacrements.

Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le lundi 23 juin 1941, à 9 h. 30, en l'église Saint-Roch, sa paroisse.

Assemblée à la maison mortuaire, 14, rue de Tourcoing, à 9 heures 15. 8168d

---

TOURCOING. — On annonce la mort de

M. Ferdinand GYSEMBERG

Membre de l'Association des Brassards Rouges

époux de Dame Angèle BATAILLE

survenue à Tourcoing, le 21 juin, à l'âge de 59 ans, muni des sacrements de Notre-Mère la Sainte Eglise. Ses funérailles auront lieu mardi 24 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), d'où son corps sera conduit au cimetière du dit lieu, pour y être inhumé. - Assemblée à la maison mortuaire, 300, rue du Blanc-Seau, à 8 h. 40.

De la part de :
Mme Ferdinand Gysemberg-Bataille, son épouse;
Mlle Lucienne Gysembergh,
M. Raymond Gysembergh (en captivité) et Mme Gysembergh-Carton, ses enfants;
Mlle Chantal Gysembergh,
M. Francis Gysembergh, ses petits-enfants,
Et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P. F. Deguisnes, Tg. (Tél.: 540).

ROUBAIX. — Vous êtes priés d'assister aux funérailles de

Madame veuve DELROT née Marie-Louise CATRIX

décédée à Roubaix, le 21 juin 1941, à l'âge de 87 ans, administrée des Sacrements, qui auront lieu le mardi 24 juin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Martin, sa paroisse. - Réunion à l'église Saint-Martin, à 9 h. 15.

De la part de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

F.F.G., 49, r. Sébastopol, Roubaix

RONCQ. — M. Emile Deltour (en captivité) et Mmes Deltour-Vernies, ses parents;
Monsieur Louis Deltour,
Mlles Thérèse et Agnès Deltour, ses frère et sœurs;
Mmes Deltour-Selosse,
M. Vernies, ses grands-parents,

ont la douleur de vous faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Emile DELTOUR

retourné à Dieu, le 21 juin 1941, à l'âge de 4 mois.

Ils vous prient d'assister à la Messe d'Ange qui sera célébrée le mardi 24 juin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Piat, à Roncq.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Chats-Huants, 285. 81682

REMERCIEMENTS MESSES & OBITS

Monsieur Emile Lerouge, ses enfants et toute la famille, très touchés des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Emile LEROUGE née Adeleine GRYSON

remercient toutes les personnes qui ont assisté aux funérailles et celles qui empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléance. 157584

ROUBAIX. — Les familles Elicaste et Millescamps remercient sincèrement les personnes qui ont assisté à l'Obit de

Monsieur Jean ELICASTE

et celles qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléance. 157584

TOURCOING. — Madame Jean Leman-Vienne, son fils et toute la famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de l'Obit célébré à la mémoire de

Jean-Gérard LEMAN

Brigadier au 6me G.R.D.I.
MORT POUR LA FRANCE

remercient les personnes qui y ont assisté et celles qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléance. 48 bis, r. Beau-Laurier, Tourcoing.

Réalisez de « fructueuses recherches » avec, dans votre poche, quelques annonces découpées dans le **JOURNAL DE ROUBAIX.**

Le gérant : EDMOND PASCAL.

Imp. du *Journal de Roubaix*, 71, Gde-Rue

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 22 juin 1941. — N° 4.

— Donc, mes explications seraient inutiles, fit-il rapidement, redoutant qu'elle puisse s'attarder aux dangers de l'aventure.

Le sourire revint aux lèvres vermeilles.

— Bon ! Eh bien, c'est parfait, papa : on part !

Démonté, il eut un petit recul.

— Comment « on part » ? Mais non, ma pauvre petite enfant, tu m'as mal compris... tu n'as pas pu réellement songer à m'accompagner dans cette entreprise qui... dans ce pays où...

Il se mordit les lèvres pour ne pas parler de tout ce qui pourrait alarmer cette tendresse vigilante et finit par déclarer net et sec.

— Je pars seul, et il doit en être ainsi !

Oh ! Le cri qui jaillit alors de la poitrine oppressée.

— Papa ! Tu me quittes ? Oh !

Le torrent de larmes, les sanglots frénétiques qui soudain transformèrent ce jeune corps si joyeux tout à l'heure. M. Brunot les avait prévus, redoutés... Il voulut les endiguer.

— Mais, ma petite chérie, ce sont des choses qui arrivent journellement. Les hommes sont obligés à des voyages... Moi-même, bien souvent, je suis parti...

— Mais, tu m'emmenais, tu m'emmenais toujours ! Papa, voyons, je te général si peu, je sais être courageuse et forte ; je te seconderai.

— Non, dit-il durement, pour n'avoir pas à y revenir. C'est impossible. Je vais vivre dans un monde « à part », dans des conditions... particulières. Ce n'est pas la place d'une femme. Inutile d'insister, ma chérie.

— Mais, je pourrai, papa, te suivre tout au moins jusqu'en Amérique... m'installer dans une ville à proximité du champ de tes recherches... ainsi nous serions moins séparés !

Comment expliquer à cette enfant inquiète la solitude du désert d'Atacama ? Il biaisa.

— Te sentir isolée dans une ville cosmopolite, étrangère, me déplairait encore davantage !

— Mais alors, qu'est-ce que je vais devenir, moi, papa ? Qu'est-ce que je vais devenir ? implora-t-elle à travers ses larmes.

Doucement, presque douloureusement, M. Brunot dit :

— Ce que tu vas devenir ? Je vais te le dire, ma chérie !

Et, pour la première fois, peut-être, Micheline sentit passer dans la voix de son père ce souffle de volonté inexorable, de décision sans appel, qui fait courber la tête.

— Voilà ! J'ai tout arrangé, tout décidé... Mon absence n'ayant pas de durée définie et pouvant se prolonger... il importe que pendant ce temps je te place sous une protection naturelle et vigilante. J'ai pensé à ma sœur Valentine.

— Elle va venir me tenir compagnie ? demanda poliment Miche avec une petite grimace de son nez mutin.

— Non, mon Michou, dit toujours aussi fermement M. Brunot. C'est toi qui vas te rendre chez elle pour y passer le temps de mon absence.

D'un bond, Micheline, qui s'était laissée tomber sur un fauteuil, fut debout, hérissée.

— Moi ? A Bellême ? Chez tante Valentine ?

— Parfaitement ! C'est la meilleure solution. C'est même la seule, dois-je dire.

Du ton terrifié dont elle eût proféré : Aux enfers ? elle répéta :

— A Bellême ? Oh ! papa ! A Bellême ?

— Oui, coupa-t-il nettement. A Bellême, dans mon pays natal, chez ma sœur.

— Mais, papa, tu plaisantais toujours ce petit trou de province ! Tu ne m'y a jamais emmenée...

Une ombre glissa sur le puissant visage.

— Cela prouve encore une fois, dit-il avec tristesse, que l'axiome a raison. On ne se souvient de ses vrais amis que dans le malheur. Il faut que je me sente touché bien profondément, Micheline, pour que je songe à te confier à mon pays, à ma famille !

Elle tressaillit ; mais se défendit encore.

— Ecoute, papa, c'est impossible ! Réfléchis, quelle vie aurais-je là-bas ? Sans amis, sans distractions, sans confort.

Lentement il répliqua.

— Celle que tu es peut-être appelée à avoir toujours désormais, mon enfant ! Oui, ne sursaute pas, ne te révolte pas. Ecoute-moi seulement. Mon absence sera peut-être courte, peut-être longue... De toutes façons, dans un an, il faut que nous soyons fixés sur la valeur des gisements d'Atacama. Mes actionnaires m'ont accordé ce délai de grâce... Passé ce temps, si je ne puis prouver que j'avais raison, que le pétrole afflue dans ce sol infertile... je serai considéré par ces gens comme l'auteur de leur ruine, ayant abusé de leur confiance, attaqué, poursuivi, condamné, peut-être ?

— Papa ! criat-elle, comme on appelle au secours.

— Non, dit-il avec un geste apaisant, cela ne sera pas, je te le promets, je te le jure. Je suis assez riche, heureusement, pour pouvoir te léguer un nom san tache. Si je rapporte de là-bas la décevante certitude de mon erreur, je rembourserai intégralement tout, tu entends bien, tout, ce qui a été prêté à l'administrateur des terrains d'Atacama. J'en sortirai les mains nettes, mais vides.

Un élan redressa Micheline, la jeta au cou de son père.

— Oh ! C'est bien, papa ! Que c'est bien !

Il sourit faiblement.

— C'est le fameux tableau d'honneur dont je te parlais. Pour y être portée à ton tour, ma petite enfant-chérie, il faut dès aujourd'hui, t'habituer à l'idée de notre ruine, la supporter vaillamment, l'apprivoiser en quelque sorte. Où pourrais-tu mieux le faire qu'auprès de cette sainte dévouée que fut ma pauvre sœur ? D'autre part, notre fortune, notre luxe me semblent, dès aujourd'hui, aliénés, hypothéqués... jusqu'au jour où il faudra peut-être les sacrifier sur l'autel de l'honneur... ou bien encore ils nous seront rendus plus largement et généreusement par ceux qui ne pourront pas les calomnier. Tu comprends ?

Elle redressa sa petite tête.

— Je comprends, papa. Tu n'es pas certain de pouvoir garder notre fortune. Tu ne veux même pas en jouir tant que tu n'auras pas prouvé ta bonne foi. Comme toujours, tu as raison, papa.

Elle réfléchit une seconde mais acheva, mutine, avec une petite moue terrifiée :

— Mais, crois-tu que je ne pourrais vivre modestement à Paris ? Est-ce que tes actionnaires seront sensibles à la pénitence de Bellême ?

Elle avait l'air si désolé, si désemparé, que son père hésita, réfléchit une minute. Ce sacrifice était-il vraiment nécessaire ?

Mais oui, voyons... Il savait pourquoi il l'avait décidé. Aucun des risques qu'il allait courir là-bas ne lui était inconnu. Il pouvait fort bien trouver la mort dans ces montagnes cruelles, sur ces plateaux désolés où règnent en maîtres la sécheresse et le vent torride... où les tremblements de terre sont si fréquents, où il pleut parfois un seul jour par an. Sa mort survenant dans ces conditions entraînerait la liquidation brutale de ses affaires, le dépouillement total de la pauvre enfant. Que deviendrait-elle à Paris, au milieu de la meute acharnée qui la poursuivrait, lui arracherait jusqu'au dernier lambeau de sa fortune passée ? Mieux valait, si l'événement fatal devait venir brutalement la terrasser, que ce fût là-bas, auprès d'une grande âme, charitable et bonne, au cœur d'une province calme où les échos du scandale parviendraient à peine, où, pendant quelques mois déjà le cœur et l'esprit de Micheline se seraient accoutumés au renoncement, au grand silence, à la résignation journalière de la province française, où tout, les événements, les drames, les cœurs et les douleurs se mettent en veilleuse, en face de l'unique et éternelle splendeur : la magie de la nature souveraine.

Oui, le sacrifice suprême, s'il était demandé à son enfant, serait moins cruel, moins dur là-bas. Il hocha la tête.

— Crois-moi. J'ai choisi de toutes les épreuves, la moins dure pour toi ! Tu auras, du moins, là-bas, la grande consolatrice qu'est la forêt, « ma » forêt... C'est un peu à elle que je te confie en même temps qu'à ma sœur... Tu verras quelle âme elles te referont ! Prête à l'adversité, s'il faut la subir... et, prête aussi au bonheur si, comme je l'espère, comme je le crois, il sort pour toi de l'aventure !

Incrédule, Micheline hochait la tête. Mais, au ton de son père, elle avait compris la gravité de la situation. Elle tenta de lutter encore cependant.

— Papa ! Je t'en supplie, laisse-moi t'accompagner, te suivre. Je ne veux pas te laisser partir seul !

— Mon enfant chérie, j'ai besoin de toi, ici ! Oui, peut-être un jour comprendras-tu mieux. Mais je t'affirme que tu me sers davantage en demeurant en France pendant que je m'expatrie. Il y a quelquefois autant d'héroïsme à demeurer sur place sous le feu de la mitraille qu'à s'élancer à l'assaut des lignes ennemies, tu sais, Michou ! C'est celui-là que je te demande. Hélas ! peut-être celui qui doit coûter plus que tout autre à ta nature : l'héroïsme de la résignation, de la patience, de la confiance... Sauras-tu ?

Elle releva un front où parmi les boucles blondes, la peine déjà cherchait à se cacher sous le sourire retrouv